

**COMMUNE DE SAINT SAUVEUR DE BERGERAC – COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de :

- Monsieur Roland **FRAY**, maire

Présents : Roland **FRAY**, Pauline **GUIBAL**, Michel **ROUSSEL**, Michelle **JOUSSET**, Michel **LESCOMBE**, Marie-Noëlle **ALEMAN-BOTTO**, Pascale **BEAUPERE**, Cathie **DHENNIN**, Richard **FONTARNEAU**, Stéphane **LAVIGNAC**, Xavier **MALECOT**, Marie-Christine **MAUPART**, Arnaud **TOURNIER**, Christian **SAUVANET**.

Absente : Isabelle **NINET**

Secrétaire : Pauline **GUIBAL**

Le précédent compte-rendu a été adopté.

Vote des comptes administratifs

- Le compte administratif 2021 de la commune s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement	165 664.01 €
Déficit d'investissement	7 629.14 €

- Le compte administratif 2021 du Service Irrigation s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement	16 514.17 €
Excédent d'investissement	91 333.85 €

Hors de la présence de Monsieur Roland FRAY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs présentés.

Vote des comptes de gestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021 de la commune et du budget annexe Service Irrigation établis par la Trésorerie de Bergerac Municipale et Banlieue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion.

Affectation du résultat / Commune

Considérant que le vote du compte administratif 2021 du budget principal a constaté les résultats suivants :

Déficit d'investissement	7 629.14 €
Excédent de fonctionnement	165 664.01 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

R 1068 Virement à la section d'investissement	7 629.14 €
R 002 report excédent fonctionnement	158 034.87 €

Affectation du résultat / Service Irrigation

Considérant que le vote du compte administratif 2021 du budget annexe du Service Irrigation a constaté les résultats suivants :

Excédent d'investissement	91 333.85 €
Excédent de fonctionnement	16 514.17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

R 001	report excédent d'investissement	91 333.85 €
R 002	report excédent fonctionnement	16 514.17 €

Fiscalité CAB

Monsieur le Maire informe le conseil que la CAB demande à chaque mairie de baisser ses taux de foncier bâti et foncier non bâti pour 2022 afin qu'elle puisse augmenter les siens pour financer les travaux de voirie sur l'ensemble du territoire.

Cette baisse, si elle est consentie par le conseil municipal, se traduirait par un taux :

- pour la taxe « foncier bâti » à **42.60 %** au lieu de 48.88 %
- pour la taxe « foncier non bâti » à **97.89 %** au lieu de 112.33 %.

La CAB s'est engagée à compenser entièrement cette perte de recette par l'augmentation de l'attribution de compensation, soit 44 312 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de baisse des taux.

Vote des taux d'imposition pour les taxes directes locales pour 2022

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-après :

- Foncier bâti 42.60 %
- Foncier non bâti 97.89 %.

Vote des budgets primitifs

Les budgets primitifs 2022 s'établissent comme suit :

Pour la Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement	627 445.87 €
Dépenses et recettes d'investissement	58 559.14 €

Pour le Service Irrigation :

Dépenses et recettes de fonctionnement	71 559.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	105 429.85 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs proposés.

Vote des subventions 2022

Le conseil municipal décide d'allouer des subventions aux associations suivantes.

Mesdames GUIBAL, présidente du Restaurant d'Enfants, **JOUSSET**, présidente de l'Accueil de Loisirs les Filous et **Monsieur FONTARNEAU**, président du Foyer Rural, ne participent pas au vote.

Accueil loisirs les Filous	8 300 €
Association Chemins de randonnée	40 €
Comité des Fêtes et Animations	1 000 €
Coopérative scolaire	500 €
Foyer Rural	100 €
Génération Age d'Or	100 €
Prévention routière	40 €
Restaurant d'Enfants	19 300 €
Salvadorienne Cibiste	40 €
Société communale de Chasse	100 €
Société de Pêche	100 €
Souvenir Français	50 €
S.P.A.	790 €

La séance est levée à 20 heures.